

# ART DU BOIS

## OPTION MARQUETEUR



Les arts du bois couvrent les activités relatives à l'utilisation, au travail et à la décoration des bois de toutes essences à des fins esthétiques: expression artistique, réalisation d'objets ou d'éléments décoratifs, ameublement, agencement.

Le façonnage artistique du bois a pour objet la réalisation d'éléments incrustés effectués selon les techniques traditionnelles et leurs perfectionnements éventuels dans un souci de qualité esthétique et technique, en vue de la fabrication, de la remise en état ou de la transformation d'objets ou éléments décoratifs de style ancien ou contemporain.

Il doit être capable de :

- comprendre et utiliser les documents et données définissant un ouvrage, en reconnaître et respecter le style,
- choisir et débiter le bois,
- choisir et affûter les outils; préparer les outillages manuels et mécaniques,
- effectuer le tracé de la pièce et réaliser,
- exécuter, à niveau de compétence, tous les travaux en appliquant les techniques appropriées et en respectant les consignes de sécurité, en vue d'effectuer les marqueteries.

## Objectifs de formation

Etude préparatoire à l'ouvrage à réaliser

### Préparation des outils

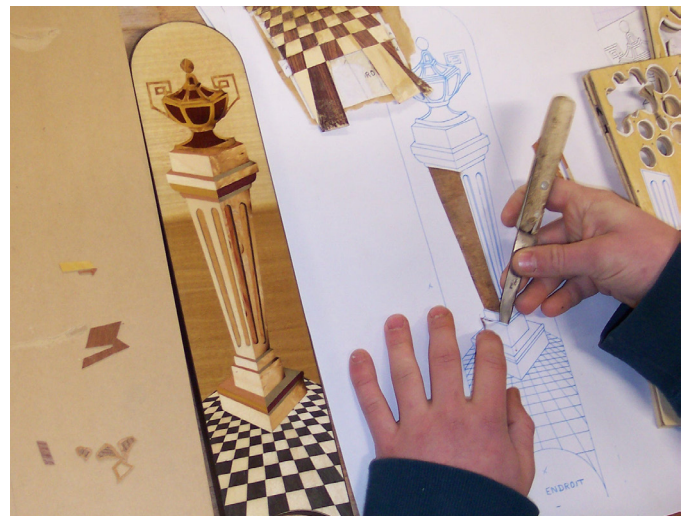
- Choix et affûtage
- Réalisation

### Préparation des machines

- Mise en place des outils
- Réglage
- Protection

### Choix et préparation des placages

- Report du dessin original et collage des éléments
- Réalisation des fonds
- Découpe de l'entaille et des éléments, exécution des zones d'ombre
- Incrustation sur papier encollé, finition
- Placage de la marqueterie sur le support



## Conditions d'admission

La formation se prépare en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Art du bois option marqueteur est ouvert aux candidats titulaires du

- CAP Ebéniste

Attention, l'admission n'est définitive qu'après avoir signé un contrat d'apprentissage.

## Modalités d'alternance

La formation à l'IFP 43 s'étend de septembre à début juillet.

Le rythme d'alternance est d'une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise.

La durée initiale de la formation est de 12 mois.

## Débouchés

Plusieurs possibilités s'offrent aux titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Art du bois option marqueteur :

- Accès direct à l'emploi
  - ◆ À l'issue de la formation
    - Ouvrier marqueteur / ébéniste
  - ◆ À moyen terme :
    - Responsable d'équipe
    - Chef d'atelier, artisan
- Poursuite d'étude
  - ◆ BTM Ebéniste
  - ◆ BTMS Ebéniste option restauration de mobilier ou conception de mobiliers contemporains

## Règlement d'examen

Les épreuves se passent en examen ponctuel.

**EP1 - Etude d'un ouvrage de marqueterie**  
EP1 - Prévention Santé Environnement

**EP2 - Dessin d'art appliqué**  
EP2 - Dessin technique

**EP3 - Technologie générale**  
EP3 - Technologie de spécialité

**EP4 - Histoire des styles des arts du bois**

## Plus d'information

[www.ifp43.fr](http://www.ifp43.fr)



**Institut de Formation Professionnelle 43**

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Haute-Loire

Les Yssets 43370 Bains - Tél. : 04 71 57 98 00

Fax : 04 71 57 53 06 - contact@ifp43.fr